



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL**

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

**Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du 9 août 2021,
l'avis de motion suivant a été donné :**

Madame la conseillère Colette Beaulieu donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le conseil municipal adoptera le Règlement 319-2021

Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de 517 422 \$

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau de la soussignée situé au 22, rue de la Fabrique sur les heures d'ouverture.

Donné à Mont-Carmel, ce 10^e jour d'août 2021

Maryse Lizotte
Directrice générale
Secrétaire-trésorière